TUNISIE : LA PRODUCTION ET LA VENTE D'ÉLECTRICITÉ DÉSORMAIS OUVERTES AU PRIVÉ

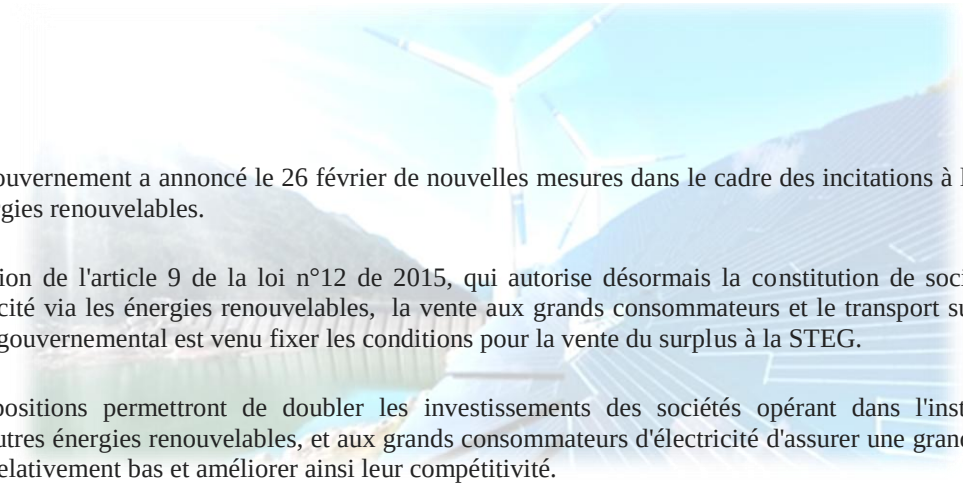

La présidence du gouvernement a annoncé le 26 février de nouvelles mesures dans le cadre des incitations à l'investissement dans le domaine des énergies renouvelables.

Il s'agit de la révision de l'article 9 de la loi n°12 de 2015, qui autorise désormais la constitution de sociétés privées pour la production d'électricité via les énergies renouvelables, la vente aux grands consommateurs et le transport sur le réseau national. Un nouveau décret gouvernemental est venu fixer les conditions pour la vente du surplus à la STEG.

Ces nouvelles dispositions permettront de doubler les investissements des sociétés opérant dans l'installation de centrale photovoltaïque et autres énergies renouvelables, et aux grands consommateurs d'électricité d'assurer une grande proportion de leur besoin à des coûts relativement bas et améliorer ainsi leur compétitivité.

Source : Tustex